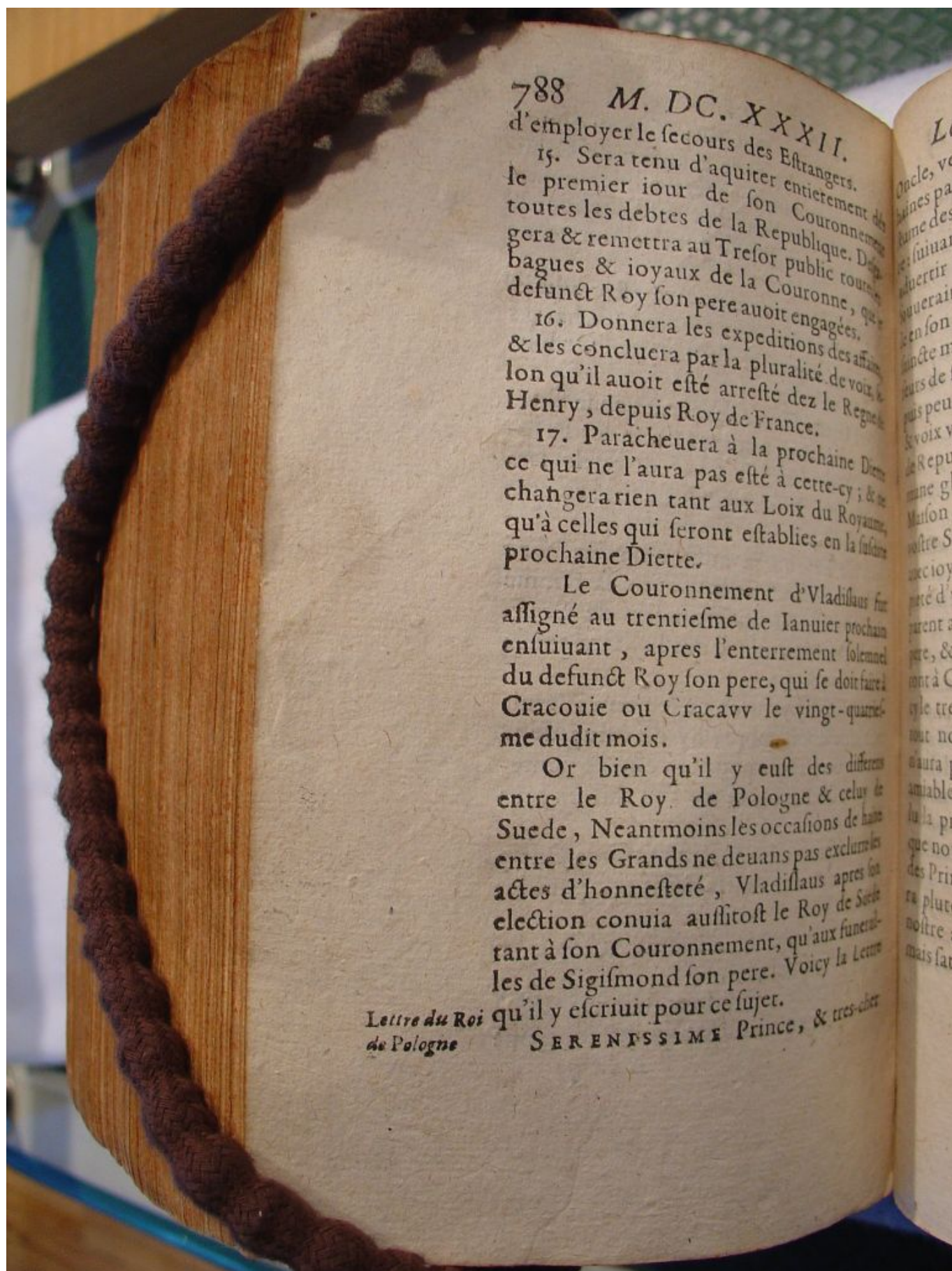


1632\_788.jpg



788 M. DC. XXXII.

d'employer le secours des Estrangers.  
15. Sera tenu d'aquiter entierement des  
le premier iour de son Couronnement  
toutes les debtes de la Republique. De  
gera & remettra au Tresor public toutes  
bagues & ioyaux de la Couronne, que  
defunct Roy son pere auoit engagées.

16. Donnera les expéditions des affaires  
& les concluera par la pluralité de voix.  
lon qu'il auoit esté arresté dez le Regne  
Henry, depuis Roy de France.

17. Paracheuera à la prochaine Diette  
ce qui ne l'aura pas esté à cette-cy; & ne  
changera rien tant aux Loix du Royaume,  
qu'à celles qui seront establies en la future  
prochaine Diette.

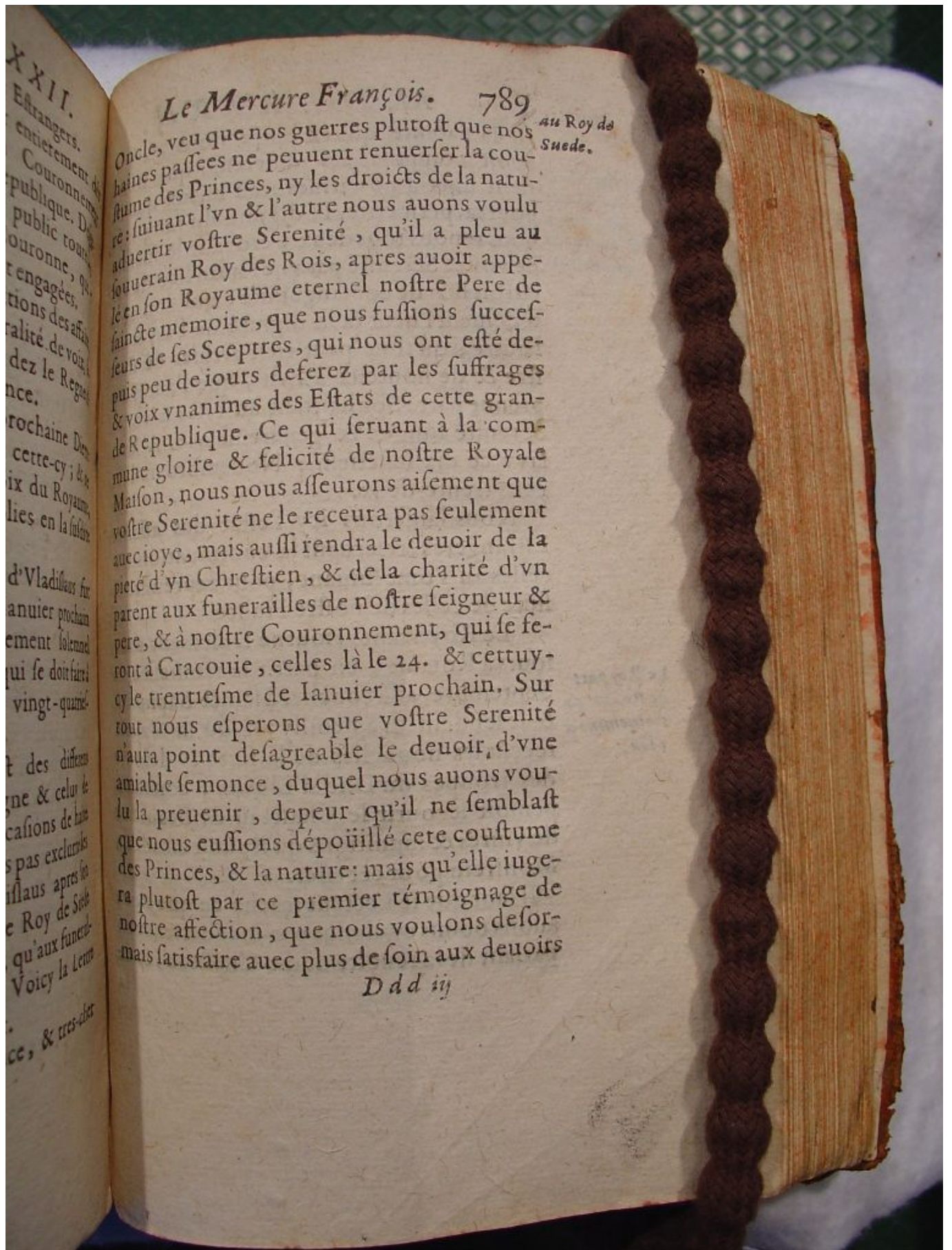
Le Couronnement d'Vladislaus fut  
assigné au trentiesme de Ianuier prochain  
ensuiuant, apres l'enterrement solemnel  
du defunct Roy son pere, qui se doit faire à  
Cracouie ou Cracavv le vingt-quar-  
me dudit mois.

Or bien qu'il y eust des differens  
entre le Roy de Pologne & celui de  
Suede, Neantmoins les occasions de haine  
entre les Grands ne deuant pas exclure les  
actes d'honesteté, Vladislaus apres son  
election conuia aussitost le Roy de Suede  
tant à son Couronnement, qu'aux funeral-  
les de Sigismond son pere. Voicy la Lettre

*Lettre du Roi de Pologne* qu'il y escriuit pour ce sujet.  
SERENISSIME Prince, & tres-cher



1632\_789.jpg



*Le Mercure François. 789*

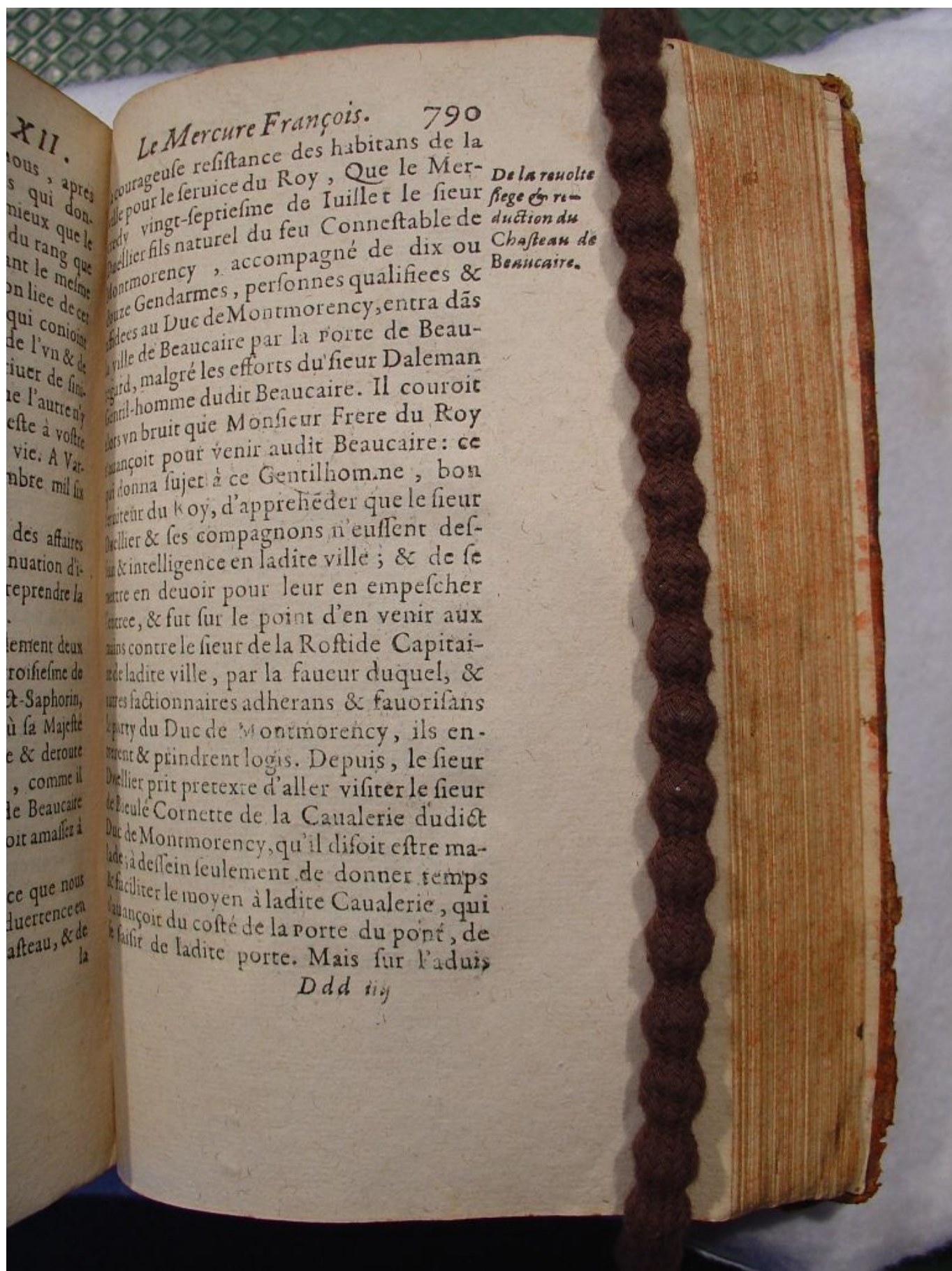
*au Roy de Suede.*

Oncle, veu que nos guerres plutoft que nos  
haines paffées ne peuuent renuerfer la cou-  
stume des Princes, ny les droicts de la natu-  
re: fuiuuant l'vn & l'autre nous auons voulu  
aduertir vofre Serenité, qu'il a pleu au  
fouuerain Roy des Rois, apres auoir appe-  
lé en fon Royaume eternal noftre Pere de  
faincte memoire, que nous fuffions succes-  
seurs de fes Sceptres, qui nous ont esté de-  
puis peu de iours deferez par les fuffrages  
& voix vnanimés des Estats de cette gran-  
de Republique. Ce qui feruant à la com-  
mune gloire & felicité de noftre Royale  
Maifon, nous nous affeurons aifement que  
vofre Serenité ne le receura pas feule-  
ment avec ioye, mais auffi rendra le deuoir de la  
pieté d'vn Chrestien, & de la charité d'vn  
parent aux funeraillies de noftre feigneur &  
pere, & à noftre Couronnement, qui se fe-  
ront à Cracouie, celles là le 24. & cettuy-  
cy le trentiefme de Ianuier prochain. Sur  
tout nous efperons que vofre Serenité  
n'aura point defagreable le deuoir, d'vne  
amiable femonce, duquel nous auons vou-  
lu la preuenir, de peur qu'il ne semblaft  
que nous euiffions dépoüillé cete couftume  
des Princes, & la nature: mais qu'elle iuge-  
ra plutoft par ce premier témoignage de  
noftre affection, que nous voulons desor-  
mais fatisfaire avec plus de foyn aux deuoirs

*D d d ij*



1632\_790.jpg



*Le Mercure François. 790*

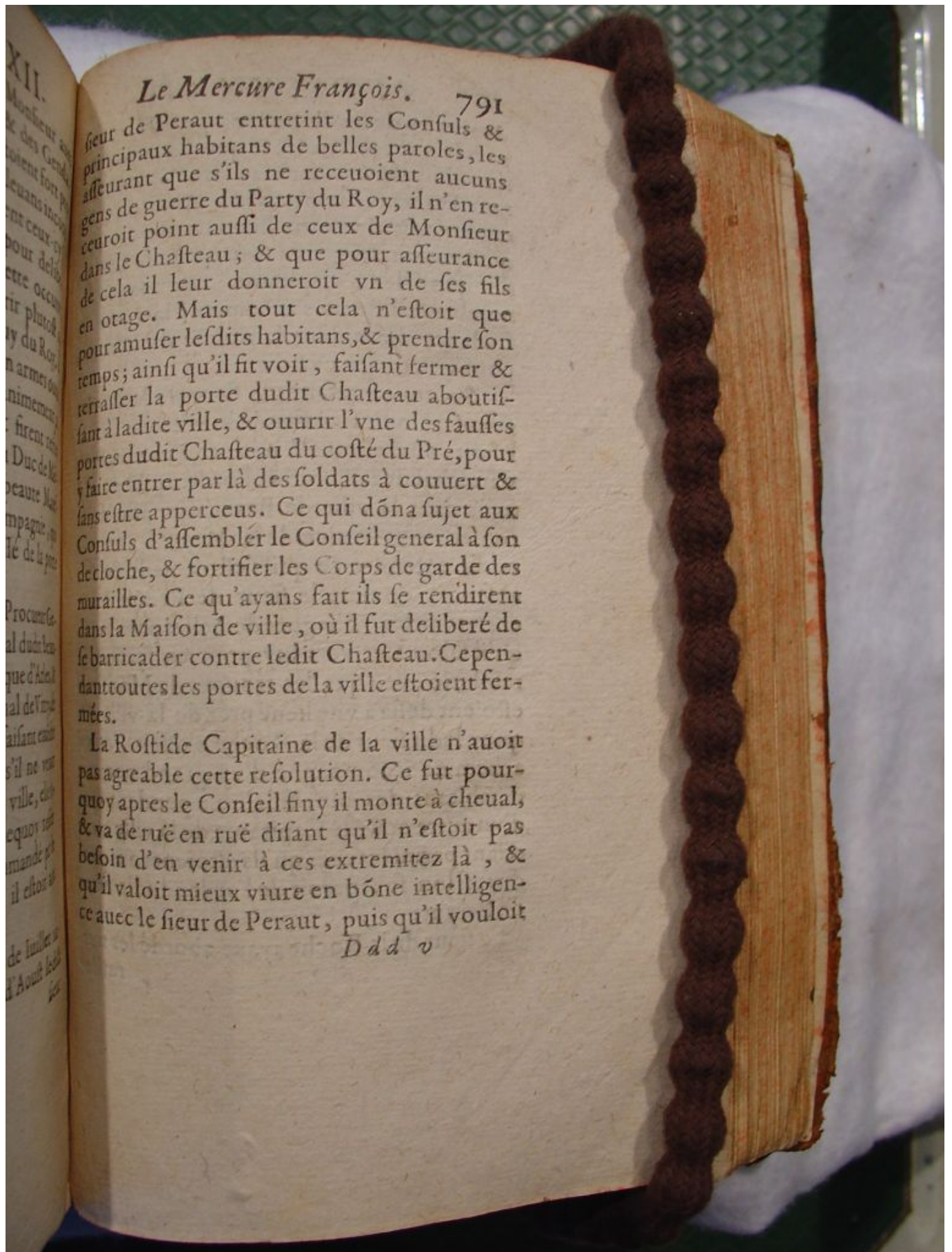
... courageuse resistance des habitans de la  
... pour le service du Roy, Que le Mer-  
... vingt-septiesime de Juillet le sieur  
... Doyllier fils naturel du feu Connestable de  
... Montmorency, accompagné de dix ou  
... douze Gendarmes, personnes qualifiees &  
... ables au Duc de Montmorency, entra dās  
... ville de Beaucaire par la porte de Beau-  
... gard, malgré les efforts du sieur Daleman  
... Gentil-homme dudit Beaucaire. Il courroit  
... lors vn bruit que Monsieur Frere du Roy  
... auançoit pour venir audit Beaucaire: ce  
... donna sujet à ce Gentilhomme, bon  
... teur du Roy, d'appréhender que le sieur  
... Doyllier & ses compagnons n'eussent des-  
... & intelligence en ladite ville; & de se  
... en deuoir pour leur en empescher  
... & fut sur le point d'en venir aux  
... mains contre le sieur de la Rostide Capitai-  
... de ladite ville, par la faueur duquel, &  
... autres factionnaires adherans & fauorisans  
... le party du Duc de Montmorency, ils en-  
... rent & prindrent logis. Depuis, le sieur  
... Doyllier prit pretexte d'aller visiter le sieur  
... de Beulé Cornette de la Caualerie dudit  
... Duc de Montmorency, qu'il disoit estre ma-  
... lade; à dessein seulement de donner temps  
... & faciliter le moyen à ladite Caualerie, qui  
... auançoit du costé de la porte du pont, de  
... se saisir de ladite porte. Mais sur l'adujs

*De la reuolte  
sieg & re-  
duction du  
Chasteau de  
Beucaire.*

*Ddd iij*



1632\_791.jpg



*Le Mercure François.* 791

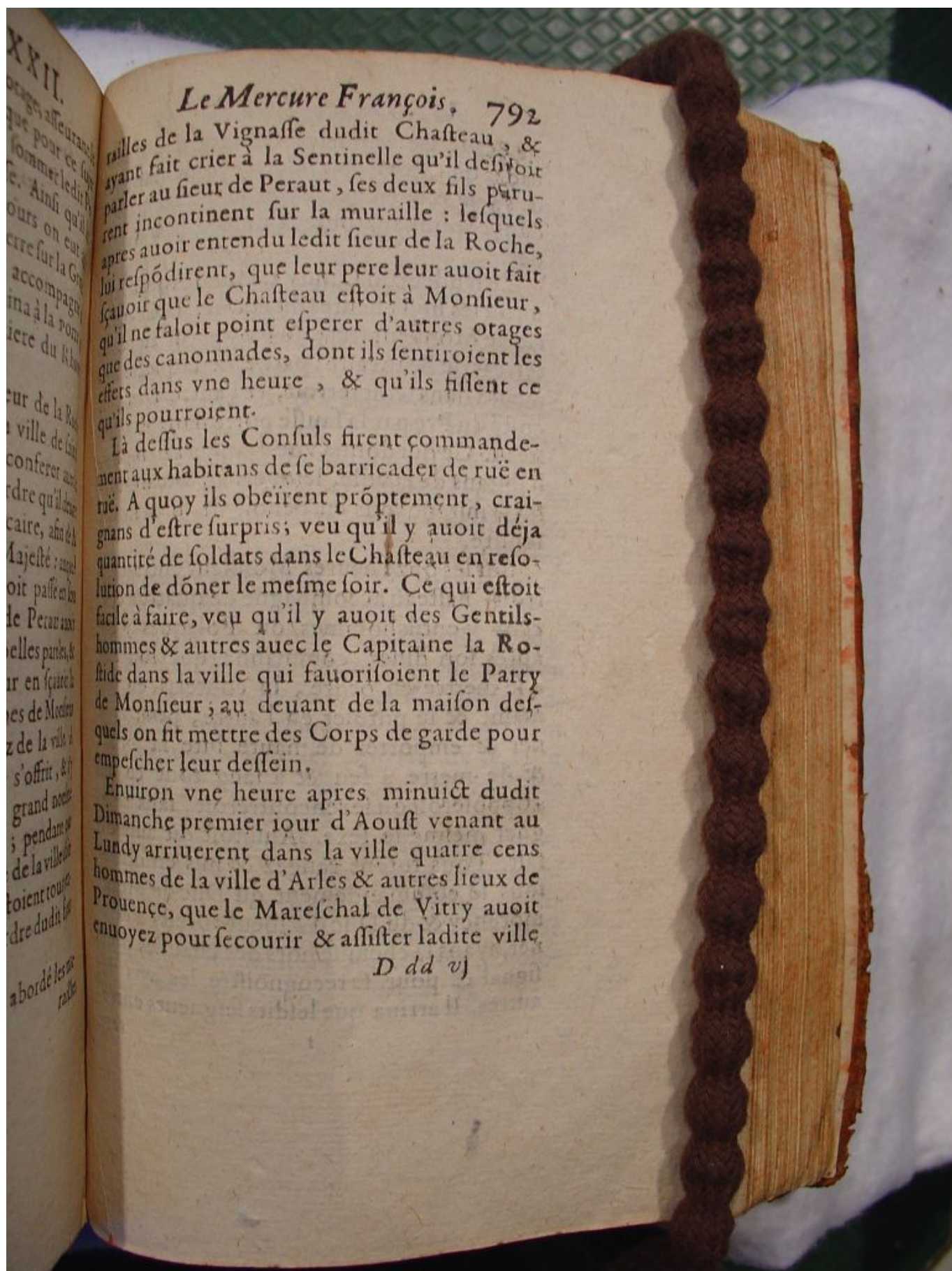
Le sieur de Perault entretint les Consuls & principaux habitans de belles paroles, les assurant que s'ils ne receuoient aucuns gens de guerre du Party du Roy, il n'en receuroit point aussi de ceux de Monsieur dans le Chasteau; & que pour assurance de cela il leur donneroit vn de ses fils en otage. Mais tout cela n'estoit que pour amuser lesdits habitans, & prendre son temps; ainsi qu'il fit voir, faisant fermer & terrasser la porte dudit Chasteau aboutissant à ladite ville, & ouvrir l'vne des fausses portes dudit Chasteau du costé du Pré, pour y faire entrer par là des soldats à couuert & sans estre apperceus. Ce qui donna sujet aux Consuls d'assembler le Conseil general à son de cloche, & fortifier les Corps de garde des murailles. Ce qu'ayans fait ils se rendirent dans la Maison de ville, où il fut deliberé de se barricader contre ledit Chasteau. Cependant toutes les portes de la ville estoient fermées.

La Rostide Capitaine de la ville n'auoit pas agreable cette resolution. Ce fut pourquoy apres le Conseil finy il monte à cheual, & va de ruë en ruë disant qu'il n'estoit pas besoin d'en venir à ces extremitez là, & qu'il valoit mieux viure en bõne intelligence avec le sieur de Perault, puis qu'il vouloit

*D d d v*



1632\_792.jpg



*Le Mercure François, 792*

railles de la Vignasse dudit Chasteau, & ayant fait crier à la Sentinelle qu'il desiroit parler au sieur de Peraut, ses deux fils parurent incontinent sur la muraille: lesquels apres auoir entendu ledit sieur de la Roche, lui respōdirent, que leur pere leur auoit fait scauoir que le Chasteau estoit à Monsieur, qu'il ne falloit point esperer d'autres otages que des canonnades, dont ils sentiroient les effets dans vne heure, & qu'ils fissent ce qu'ils pourroient.

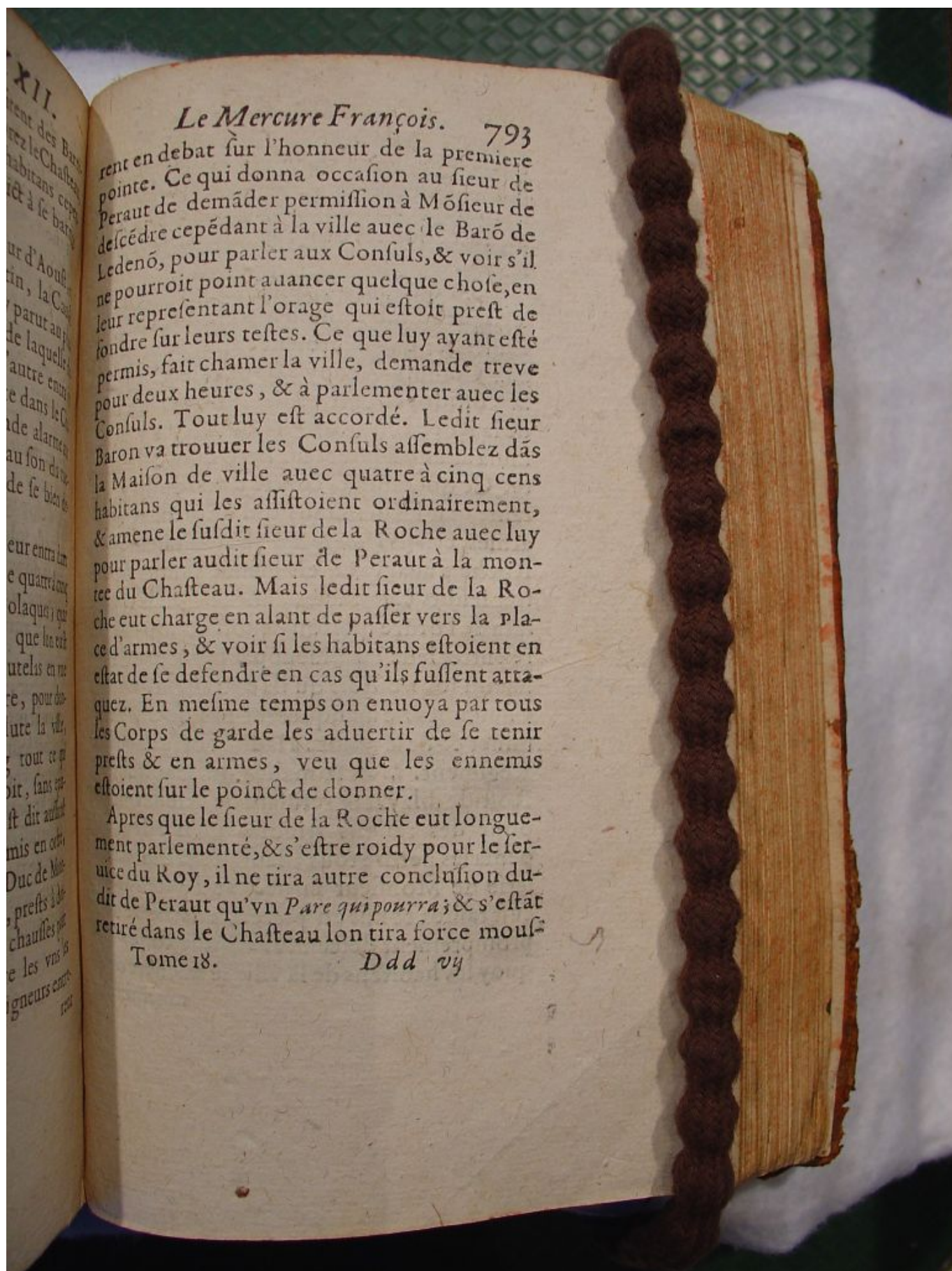
Là dessus les Consuls firent commandement aux habitans de se barricader de ruë en ruë. A quoy ils obeirent prōptement, craignans d'estre surpris; veu qu'il y auoit déjà quantité de soldats dans le Chasteau en resolution de dōner le mesme soir. Ce qui estoit facile à faire, veu qu'il y auoit des Gentilshommes & autres avec le Capitaine la Roche dans la ville qui fauorisoient le Party de Monsieur; au deuant de la maison desquels on fit mettre des Corps de garde pour empescher leur dessein.

Enuiron vne heure apres minuiët dudit Dimanche premier iour d'Aoust venant au Lundy arriuerent dans la ville quatre cens hommes de la ville d'Arles & autres lieux de Prouence, que le Mareschal de Vitry auoit enuoyez pour secourir & assister ladite ville.

*D dd vj*

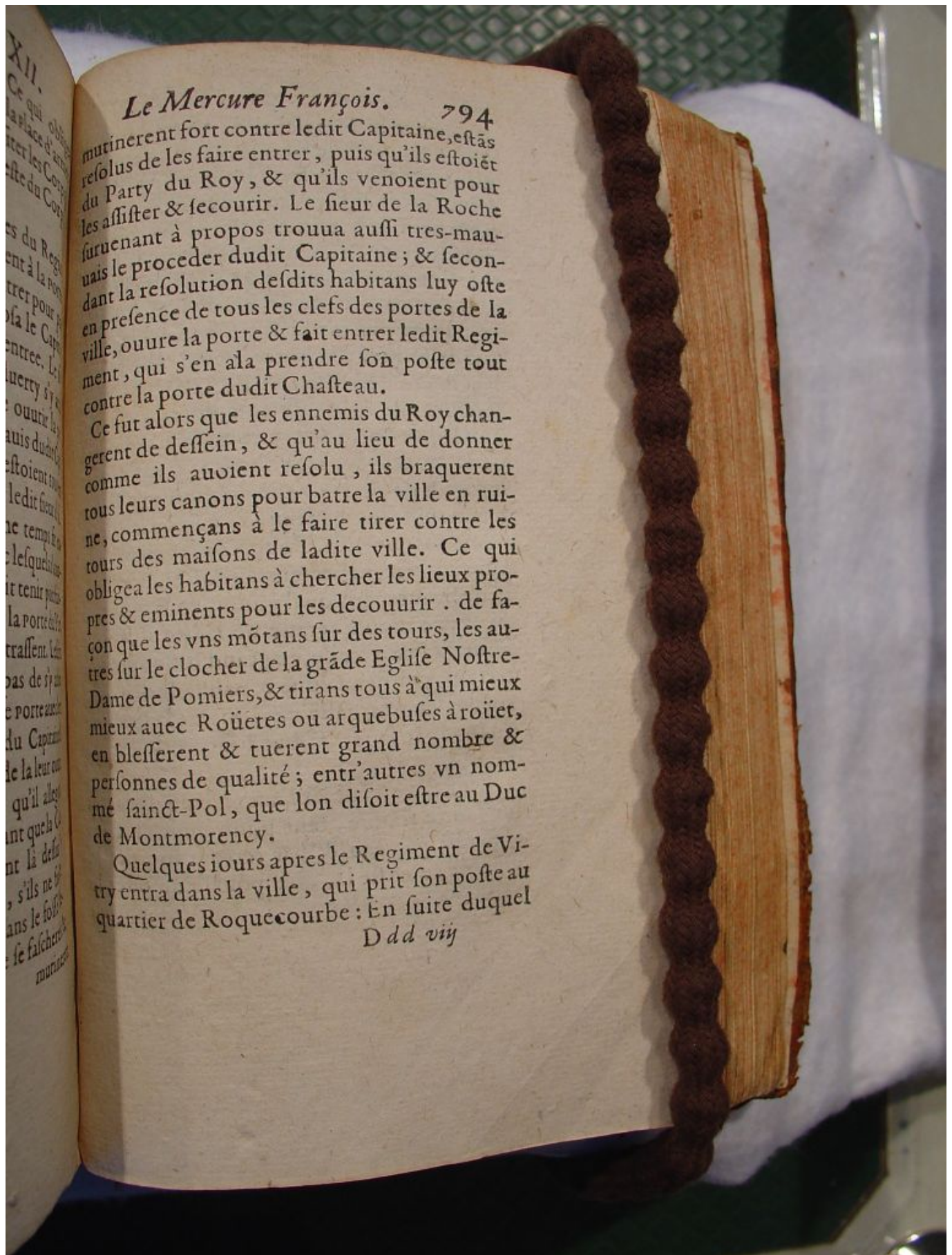


1632\_793.jpg





1632\_794.jpg



*Le Mercure François.* 794

mutinèrent fort contre ledit Capitaine, estās  
resolus de les faire entrer, puis qu'ils estoiet  
du Party du Roy, & qu'ils venoient pour  
les assister & secourir. Le sieur de la Roche  
survenant à propos trouua aussi tres-mau-  
uais le proceder dudit Capitaine; & secon-  
dant la resolution desdits habitans luy oste  
en presence de tous les clefs des portes de la  
ville, ouvre la porte & fait entrer ledit Regi-  
ment, qui s'en ala prendre son poste tout  
contre la porte dudit Chasteau.

Ce fut alors que les ennemis du Roy chan-  
gerent de dessein, & qu'au lieu de donner  
comme ils auoient resolu, ils braquerent  
tous leurs canons pour battre la ville en rui-  
ne, commençans à le faire tirer contre les  
tours des maisons de ladite ville. Ce qui  
obligea les habitans à chercher les lieux pro-  
pres & eminentes pour les decourir. de fa-  
çon que les vns mōtans sur des tours, les au-  
tres sur le clocher de la grāde Eglise Nostre-  
Dame de Pomiers, & tirans tous à qui mieux  
mieux avec Roüetes ou arquebuses à roüet,  
en blessèrent & tuerent grand nombre &  
personnes de qualité; entr'autres vn nom-  
mé saint-Pol, que lon disoit estre au Duc  
de Montmorency.

Quelques iours apres le Regiment de Vi-  
try entra dans la ville, qui prit son poste au  
quartier de Roquecourbe: En suite duquel

D d d viij

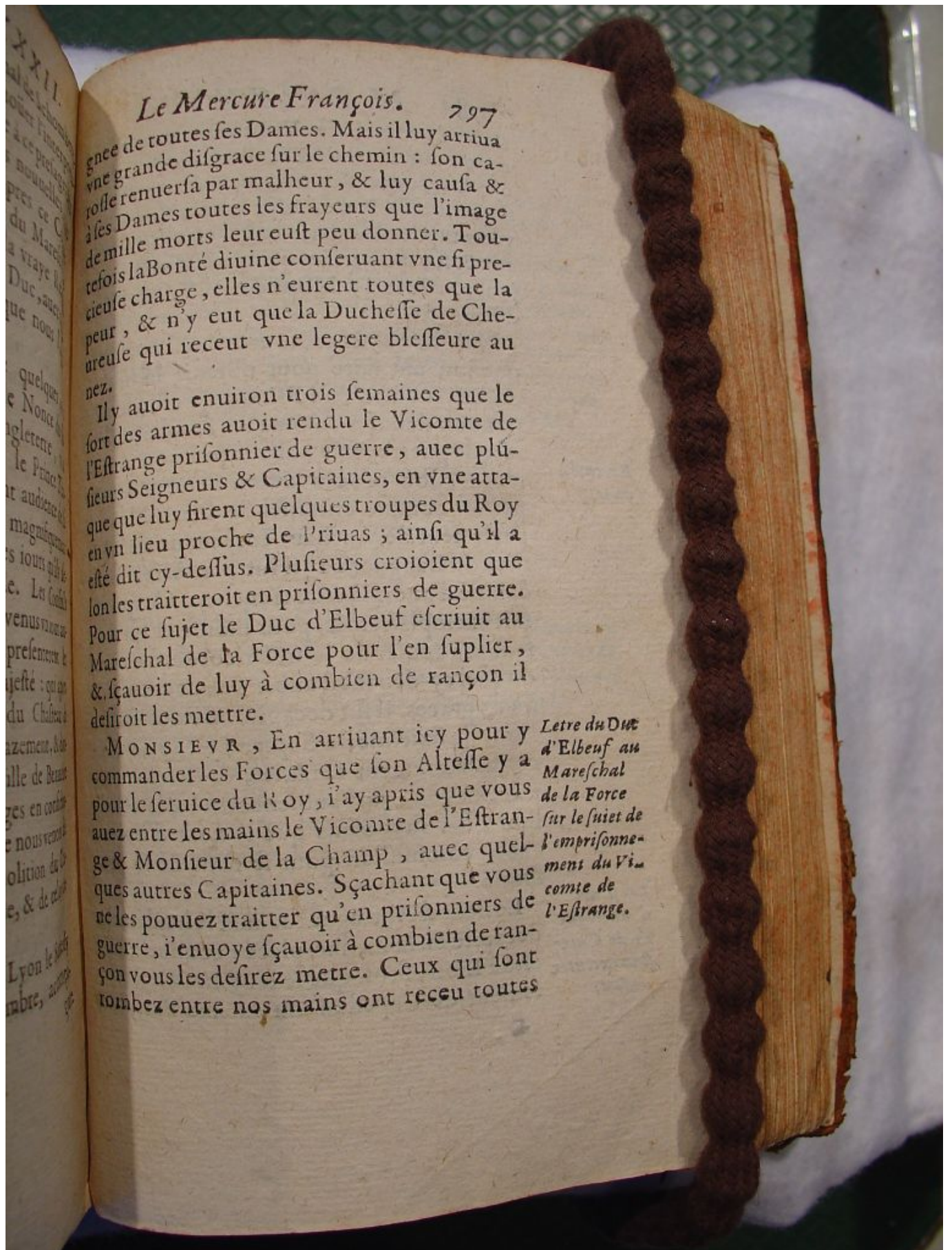


1632\_796.jpg





1632\_797.jpg



*Le Mercure François.* 797

gnee de toutes ses Dames. Mais il luy arriua vne grande disgrâce sur le chemin : son carrosse renuersa par malheur, & luy causa & à ses Dames toutes les frayeurs que l'image de mille morts leur eust peu donner. Toutefois la Bonté diuine conseruant vne si precieuse charge, elles n'eurent toutes que la peur, & n'y eut que la Duchesse de Cheureuse qui receut vne legere bleffeur au nez.

Il y auoit enuiron trois semaines que le fort des armes auoit rendu le Vicomte de l'Estrange prisonnier de guerre, avec plusieurs Seigneurs & Capitaines, en vne attaque que luy firent quelques troupes du Roy en vn lieu proche de Priuas ; ainsi qu'il a esté dit cy-dessus. Plusieurs croioient que lon les traitteroit en prisonniers de guerre. Pour ce sujet le Duc d'Elbeuf escriuit au Marechal de la Force pour l'en suplier, & sçauoir de luy à combien de rançon il desiroit les mettre.

MONSIEUR, En arriuant icy pour y commander les Forces que son Altesse y a pour le seruice du Roy, i'ay appris que vous auez entre les mains le Vicomte de l'Estrange & Monsieur de la Champ, avec quelques autres Capitaines. Sçachant que vous ne les pouuez traiter qu'en prisonniers de guerre, i'enuoye sçauoir à combien de rançon vous les desirez mettre. Ceux qui sont tombez entre nos mains ont receu toutes

*Lettre du Duc  
d'Elbeuf au  
Marechal  
de la Force  
sur le sujet de  
l'emprisonne-  
ment du Vi-  
comte de  
l'Estrange.*



1632\_798.jpg



798 M. DC. XXXII.

fortes de courtoisie. Vous estes trop gene-  
reux pour ne traiter fauorablement ceux-  
cy; & reconnoissez tres-bien de quelle con-  
sequence seroit d'en vser avec quelle rigeur. Je  
vous supplie d'aquerir ceste obligation sur  
eux & sur moy, afin qu'ils recoiuent ceste  
grace. Je suis, Monsieur, Vostre, &c.  
d'Elbeuf.

*Executé à  
mort.*

Mais nonobstant toutes les poursuites  
que lon pût faire pour obtenir la libere  
dudit Vicomte de l'Estrange, estimant le  
pouuoir deliurer comme vn simple prison-  
nier de guerre, soit par rançon, ou autre-  
ment, son procez iudicieusement fait &  
parfait comme criminel de leze-Majesté  
par le sieur de Machaut Intendant de la Jus-  
tice du Languedoc, il fut par Arrest con-  
damné d'auoir la teste trenchee. Ce qui fut  
fait exemplairemēt, pour monstret qu'il ne  
faut pas abuser de la misericorde du Roy,  
duquel cy-deuant il auoit desia receu plu-  
sieurs graces. Il fut decapité au Pont-sainct-  
Esprit le sixiesme de Septembre, ayant re-  
conu hautement sa faute, & detesté l'ar-  
tifices de ceux qui l'auoient attiré à la rebel-  
lion, luy supposans que le sieur d'Emery  
auoit commission pour se saisir de sa per-  
sonne.

*Les sieurs  
d'Antrague  
& de Capes-  
tan executez  
à mort.*

Le sieur d'Antrague fut aussi le lendemain  
decapité en la mesme place: comme auoit  
esté à Lion, sitost que le Roy en fut party,  
le sieur de Capestan du mesme Party de

Le Me  
Monsieur, vn d  
sistes d'hostil  
ance.  
Ce mesme io  
donné vn A  
la Deliberat  
en l'A  
doc tenus e  
l'impofi  
du Roy:  
& annu  
ieuse, co  
le rep  
En conseq  
vn au  
me temp  
denie  
e.  
Ve y au C  
le vingt  
en l'Ass  
Languedoc t  
elle il a  
de fai  
Commission  
, & le  
duc de Mon  
affaires del  
le depart  
aux Est  
elles en la fe  
retes audir



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**